

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET : *Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note des décisions suivantes :

Décision 2025-14 du 10 septembre 2025 : concernant la signature d'une convention de prêt à usage d'une parcelle, conclue entre la société Clinique des Monts du Forez, Lieu-dit Chassignol 42120 Commelle-Vernay et la Mairie de Commelle-Vernay, pour une durée de douze ans concernant l'opération d'aménagement du giratoire ayant pour emprise la parcelle cadastrée section C numéro 676.

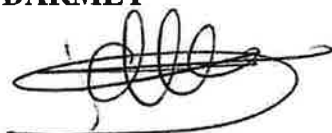
Décision 2025-15 du 10 septembre 2025 : concernant la signature d'une convention d'une offre unilatérale de concours conclue entre la société Clinique des Monts du Forez, Lieu-dit Chassignol 42120 Commelle-Vernay et la Mairie de Commelle-Vernay concernant la prise en charge d'une partie des coûts de l'opération d'aménagement du giratoire ayant pour emprise la parcelle cadastrée section C numéro 676.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,

R. DARMET



Le Maire,



D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET : Travaux de modification d'éclairage – Clinique des Monts du Forez à COMMELLE-VERNAY – Convention avec le SIEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de modification de l'éclairage – Clinique des Monts du Forez.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL – Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Modification éclairage Clinique Monts du Forez	910 €	81,0 %	737 €
TOTAL	910 €		737 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay à l'unanimité :

- ***Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de «Modification éclairage – Clinique des Monts du Forez» dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.***

- ***Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.***

- ***Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.***

- ***Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 ans.***

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.***

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-46-DE

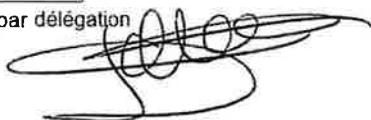
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

R. DARMET

Pour l'autorité compétente par délégation




Le Maire,

D. PRECHET

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET: *Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité pour les travaux de l'école de COMMELLE-VERNAY – Programme 2025.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire octroie une enveloppe de solidarité pour la réalisation de travaux communaux.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY a décidé d'effectuer des travaux de reprise des réseaux d'assainissement à l'école.

Ces travaux doivent être réalisés en amont des travaux prévus de renaturation de la cour de l'école élémentaire. Il est en effet nécessaire de procéder au changement des canalisations qui traversent la cour ainsi que des regards de visite de ces canalisations.

Le montant de ces travaux est de :

- Travaux de terrassements et pose de canalisations: 40 880,00 € HT soit 49 056,00 € TTC.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi du dossier suivant pour la programmation 2025 :

- **Travaux de reprise des réseaux d'assainissement de l'école de COMMELLE-VERNAY pour un montant de 40 880,00 € HT soit 49 056,00 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux cités ci-dessus au programme 2025 de l'enveloppe départementale de solidarité à destination des communes,*
- *sollicite, auprès du Conseil Départemental de la Loire et des partenaires concernés, la subvention la plus élevée possible,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,

R. DARMET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,



D. FRECHET

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET : *Emplacements Cimetières et Columbarium – Tarifs 2026.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des concessions de cimetières, ainsi que ceux des emplacements au columbarium.

Il est alors proposé d'adopter les tarifs suivants pour 2026 :

Concessions de cimetières : Ces tarifs s'appliquent pour une concession ou un renouvellement de concession.

- 30 ans **107 €/m²,**
- 50 ans **148 €/m².**

Emplacements du columbarium :

- case urne 2 places (30 ans) **765 €,**
- cavurne (30 ans) **898 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay à l'unanimité :

- ***Approuve les propositions soumises ci-dessus relatives aux tarifs des emplacements aux cimetières et au columbarium de Commelle-Vernay, pour l'année 2026.***

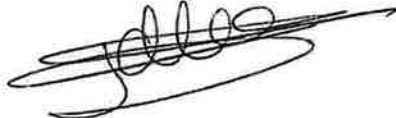
Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Septembre 2025

Le Secrétaire de séance,

R. DARMET




Le Maire.

D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET : *Salle d'Animation – Tarifs de location pour l'année 2026.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location de la Salle d'Animation pour l'année suivante.

Il est alors proposé d'adopter les tarifs suivants pour 2026 :

- | | |
|--|--------------------|
| • Associations communales | 173 Euros |
| • Saint Sylvestre – Associations communales | 286 Euros |
| • Particuliers de la Commune | 643 Euros |
| • Associations et particuliers hors Commune | 1 040 Euros |
| Week-end et Saint Sylvestre | |
| • Location pour une demi-journée (8h-13h ou 14h-20h) | 245 Euros |
| • Location pour une journée (8h-22h) | 408 Euros |

Location à d'autres communes de Roannais Agglomération ou communes limitrophes :

- | | |
|---------------------------------|-------------------|
| • Week-end et Saint Sylvestre : | 673 Euros |
| • Demi-journée : | 245 Euros |
| • Journée : | 408 Euros. |

Il est également proposé de demander aux personnes louant la Salle d'Animation Rurale une **caution d'un montant de 700 €.**

En fonction des cas de figures suivants constatés notamment au moment de l'état des lieux, il sera facturé les sommes suivantes :

- En cas de désistement non justifié dans un délai de moins de deux mois par rapport à la date de la location, il sera demandé 80 % du montant de la location. Pour les associations qui bénéficient de la gratuité de la salle, en cas de désistement non justifié, la gratuité sera perdue pour la location suivante.
- Dégradations, nuisances sonores et/ou environnementales : **200 Euros**
(en cas de dégradation, ce montant pourra être augmenté afin d'atteindre le montant des réparations si celui-ci est supérieur à 200 €).
- Mauvais nettoyage : **200 Euros**
- Absence de nettoyage : **300 Euros**
- Déchets non triés : **100 Euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay à l'unanimité :

- approuve les propositions soumises ci-dessus relatives aux tarifs de la location de la Salle d'Animation pour l'année 2026.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

R. DARMET

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,



B. FRECHET

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET : *Salle de l'Esplanade – Tarifs de location pour l'année 2026.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location de la Salle de l'Esplanade pour l'année suivante.

Cette nouvelle salle est principalement destinée aux réunions et aux associations communales mais il est envisagé de la louer pour des vins d'honneur qui suivent une cérémonie (mariages, parrainages civils) ayant lieu en mairie de COMMELLE-VERNAY et de la mettre à disposition gratuitement pour des funérailles ayant lieu sur la commune de COMMELLE-VERNAY.

Il est proposé de fixer le prix de la location à 112 € pour l'année 2026. Une caution de 100 € sera demandée et sera retenue dans le cas où les déchets n'auront pas été triés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay à l'unanimité :

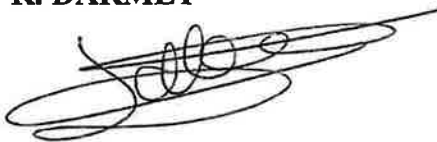
- approuve les propositions soumises ci-dessus relatives aux tarifs de la location de la Salle de l'Esplanade pour l'année 2026 pour des vins d'honneur qui suivent une cérémonie (mariages, parrainages civils) ayant lieu en mairie de COMMELLE-VERNAY et à la mise à disposition gratuite pour des funérailles ayant lieu sur la commune de COMMELLE-VERNAY.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,

R. DARMET



Le Maire,



D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET: Maison du Vignoble – Tarifs de location 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location de la Maison du Vignoble pour l'année 2026.

Cette salle communale, longtemps réservée aux aînés pour leurs activités, va être proposée à la location aux administrés afin de satisfaire les nombreuses demandes de salle pour organiser des repas familiaux.

Afin de préserver la tranquillité des riverains de la maison du Vignoble, les conditions de locations sont strictement encadrées par le règlement intérieur spécifique à ce bâtiment.

Il est proposé de fixer le prix de la location à 133 € pour l'année 2026. Une caution de 100 € sera demandée et sera retenue dans le cas où les déchets n'auront pas été triés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay à l'unanimité :

- approuve les propositions soumises ci-dessus relatives au tarif de la location de la Maison du Vignoble pour l'année 2026 dans les conditions exposées ci-dessus.

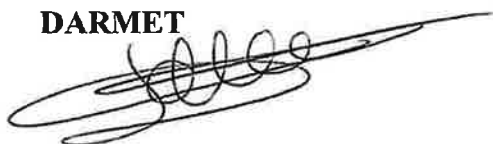
Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,

DARMET



Le Maire,



D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET: *Subvention pour l'association de La Grange Aventure – Opération Pass'sports+ 2025.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-52-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025
Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération Pass'sport+ initié par la ville de ROANNE, des stages sportifs sont proposés chaque année aux enfants de 8 à 16 ans durant l'été.

Ces stages peu coûteux pour les familles sont financés (en partie) par les différentes communes de Roannais Agglomération qui participent à l'opération en offrant des stages encadrés par des animateurs locaux.

Pour la commune de COMMELLE-VERNAY, ce sont 59 enfants qui se sont inscrits aux différentes activités. Ils étaient 50 en 2024.

L'association La Grange Aventure a proposé un stage «Multisports» pour 8 enfants du 21 au 25 juillet 2025 et 6 enfants se sont inscrits.

Il est donc proposé de verser à l'association La Grange Aventure une somme d'un montant de 600 € pour financer l'organisation de ce stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- ***Accepte d'attribuer la somme d'un montant de 600 € à l'association La Grange Aventure pour financer le coût du stage Multisports dans le cadre de l'opération Pass'sport+ 2025,***
- ***Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget,***
- ***Impute ces dépenses en section de fonctionnement au compte 65748 « subventions » du budget communal,***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.***

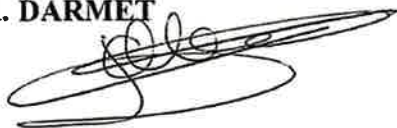
Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,

R. DARMET



Le Maire,



D. FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-52-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET: *Subvention pour l'Association de Pétanque de COMMELLE-VERNAY – Opération Pass'sports+ 2025.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération Pass'sport+ initié par la ville de ROANNE, des stages sportifs sont proposés chaque année aux enfants de 8 à 16 ans durant l'été.

Ces stages peu coûteux pour les familles sont financés (en partie) par les différentes communes de Roannais Agglomération qui participent à l'opération en offrant des stages encadrés par des animateurs locaux.

Pour la commune de COMMELLE-VERNAY, ce sont 59 enfants qui se sont inscrits aux différentes activités. Ils étaient 50 en 2024.

L'association de Pétanque de COMMELLE-VERNAY a proposé deux stages d'initiation à la pétanque. Le stage prévu du 7 au 11 juillet n'a pas eu lieu du fait du manque de participants. En revanche, 8 enfants se sont inscrits au stage organisé du 18 au 22 août.

Il est donc proposé de verser à l'association de Pétanque de COMMELLE-VERNAY, une somme d'un montant de 300 € pour financer l'organisation de ce stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- ***Accepte d'attribuer la somme d'un montant de 300 € à l'association de Pétanque de COMMELLE-VERNAY pour financer le coût du stage d'initiation à la pétanque dans le cadre de l'opération Pass'sport+ 2025,***
- ***Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget,***
- ***Impute ces dépenses en section de fonctionnement au compte 65748 « subventions » du budget communal,***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.***

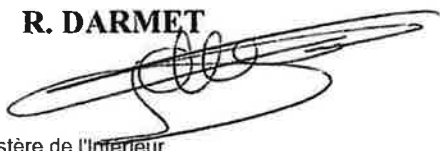
Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,

R. DARMET



Le Maire,



D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq

Le seize septembre à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2025.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés avant donné procuration :

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Philippe AUCOUTURIER).

Secrétaire de séance : Mr Robert DARMET.

OBJET : *Autorisation de signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement pour un contrat d'engagement de Service Civique à l'école de COMMELLE-VERNAY.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20250916-2025-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fédération départementale bénéficie de l'agrément obtenu par la Ligue de l'Enseignement au titre de l'engagement de Service civique pour l'accueil de jeunes de seize à vingt-cinq ans révolu, ou aux personnes reconnues en situation de handicap âgées de seize à trente ans révolu, qui se consacre à des missions d'intérêt général.

La fédération départementale peut faire bénéficier de son agrément uniquement à des associations affiliées et collectivités. La convention a pour but de régir les conditions d'intermédiation entre la fédération départementale et la structure d'accueil de volontaires, la commune de COMMELLE-VERNAY, dans le cadre de l'agrément présenté ci-dessus.

Une volontaire a signé un contrat d'engagement avec la fédération départementale. Il s'agit de Madame Sarah DEJOB.

Madame Sarah DEJOB sera mise à disposition de l'école de COMMELLE-VERNAY pour une durée de 9 mois à compter du 15/09/2025, à raison d'une durée hebdomadaire de 24 heures.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- ***émet un avis favorable à la convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique dans une structure d'accueil affiliée à savoir l'école de COMMELLE-VERNAY,***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette convention.***

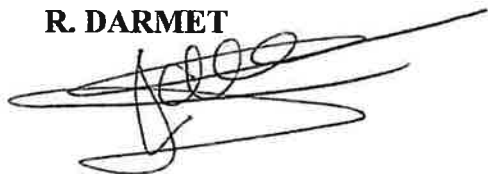
Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 16 Septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,

R. DARMET




Le Maire,

D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

142-214200693-20250916-2025-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation